



a) Collège régional Champlain

ATTENDU QUE le Collège régional Champlain a demandé au gouvernement provincial de remplacer le Collège et ses trois campus par un collège régional comportant trois collèges distincts;

ATTENDU QUE le Collège régional Champlain s'appellera désormais le Collège régional Champlain St. Lawrence; 274T4544in

ATTENDU QBT#1 11.04 Tf1 0 0 1 251.33 612.7 Tm0 G[(Co)5(II)6(ège)3()-108(r)4(égioé31e3i[(7

c) Acceptation d'un appel d'offres pour les services d'impression

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec bénéficie d'achats regroupés comme ceux offerts par Collecto Services regroupés en éducation;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec doit renouveler la location des photocopieurs à son centre administratif ainsi que celle pour ses établissements scolaires en septembre 2020;

ATTENDU QUE, tous les ans, la Commission scolaire Central Québec fait l'achat d'imprimantes dans le cadre de ses activités régulières;

ATTENDU QUE le mandat relatif aux appareils d'impression est de trois (3) ans, avec une option de renouvellement d'un (1) an, pour un maximum de quatre (4) ans;

ATTENDU QU'UN tel mandat exige l'autorisation du dirigeant de l'organisme public, puisqu'il a trait à un contrat de services de nature récurrente, dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est de plus de trois (3) ans (article 57 du Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information);

a) du public

Il n'y a eu aucune question du public.

b) des commissaires

Il n'y a eu aucune question des commissaires.

Il n'y a eu aucune session à huis clos.
